

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 9 novembre 2016 à 8 h 30 Salle Peter-McGill, Hôtel de ville

PRESENCES	-

M. Denis Coderre, Maire

Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif

M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif

M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif

M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif

M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif

Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif

M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif

M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif

Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif

M. Aref Salem, Membre du comité exécutif

Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCE:

M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES:

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances

Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

M. Alain Marcoux, Directeur général

M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels

M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements

M. Francesco Miele, leader de la majorité

Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée

Mme Suzanne Décarie, conseillère associée

Mme Mary Deros, conseillère associée

Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée

Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE16 1727

II est

RÉSOLU:

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 9 novembre 2016, en y retirant les articles 12.002, 12.003, 30.002, 30.003 et 30.014.

Adopté à l'unanimité.		
0.001		

CE16 1728
L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.
Il est
RÉSOLU:
d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 21 novembre 2016.
Adopté à l'unanimité.
10.002

CE16 1729
L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.
Il est
RÉSOLU:
d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 24 novembre 2016
Adopté à l'unanimité.
10.003

CE16 1730
Il est
RÉSOLU:
de recommander au conseil d'agglomération :
1 - d'approuver le rapport intitulé « Plan d'intervention des réseaux d'eau potable, d'égouts et de voirie se de la Ville de Montréal;
2 - d'autoriser son dépôt au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pou l'obtention de l'aide financière de différents programmes de subventions.

Adopté à l'unanimité.

12.001 1162518001

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil municipal :

- 1 d'autoriser l'option de prolongation de 12 mois pour l'année 2017-2018 prévue au contrat de collecte sélective des matières recyclables de l'arrondissement Anjou au montant de 568 605,31 \$ dans le cadre du contrat octroyé à Rebuts Solides Canadiens inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 1 774 714,35 \$ à 2 343 319,66 \$;
- 2 d'autoriser l'option de prolongation de 12 mois pour l'année 2016-2017 prévue au contrat de collecte sélective des matières recyclables de l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce au montant de 1 769 895,96 \$ dans le cadre du contrat octroyé à Environnement Routier NRJ inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 7 108 117,60 \$ à 8 878 073,56 \$;
- 3 d'autoriser l'option de prolongation de 12 mois pour l'année 2016-2017 prévue au contrat de collecte des ordures ménagères, des résidus de construction, rénovation, démolition (CRD), des encombrants et des résidus verts, incluant la collecte des arbres de Noël, de l'arrondissement Mercier—Hochelaga-Maisonneuve au montant de 1 485 657,36 \$ dans le cadre du contrat octroyé à Services Matrec inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 6 116 870,79 \$ à 7 602 528,15 \$;
- 4 d'autoriser l'option de prolongation de 24 mois pour les années 2017-2018 prévue au contrat de collecte sélective des matières recyclables de l'arrondissement Outremont au montant de 684 790,52 \$ dans le cadre du contrat octroyé à Services Ricova inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 1 014 741,61 \$ à 1 699 532,13 \$;
- 5 d'autoriser l'option de prolongation de 12 mois pour l'année 2017-2018 prévue au contrat de collecte sélective des matières recyclables de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles au montant de 1 208 873,77 \$ dans le cadre du contrat octroyé à RCI Environnement (Division de WM Québec inc.), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 408 117,28 \$ à 4 616 991,05 \$;
- 6 d'autoriser l'option de prolongation de 12 mois pour l'année 2017 prévue au contrat de collecte sélective des matières recyclables de l'arrondissement Saint-Léonard au montant de 1 057 052,41 \$ dans le cadre du contrat octroyé à Rebuts Solides Canadiens inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 2 660 000,28 \$ à 3 717 052,69 \$;
- 7 d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.001 1166224003	
CE16 1732	
II est	
RÉSOLU:	

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 d'autoriser une dépense de 1 390 156,76 \$, taxes incluses, pour des travaux de remplacement des projecteurs de six édifices du Plan lumière du Vieux-Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'accorder à Neolect inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 263 778,76 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2016-ECL001;
- 3 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.002 1163113004	

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 d'autoriser la prolongation, sans dépense additionnelle, d'une entente-cadre intervenue avec Louis Hébert Uniformes inc. (CG13 0447) pour une période de vingt-quatre mois, pour la fourniture de vêtements de protection individuelle contre les chocs et les arcs électriques, à l'usage des employés de la Ville de Montréal, selon les mêmes termes et conditions;
- 2 d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget des différentes unités d'affaires de la Ville de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.	
20.003 1166135010	

CE16 1734

Il est

RÉSOLU:

- 1 de conclure une entente-cadre pour l'achat d'étiquettes RFID pour supports imprimés et disques, d'une durée de 36 mois avec une option de prolongation de 12 mois, pour un maximum de deux prolongations (nombre d'étiquettes selon les besoins);
- 2 d'accorder à les Entreprises Intmotion inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, pour un montant estimé à 360 768,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15563 et au tableau de prix reçu joint au dossier décisionnel;
- 3 d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires concernées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.		
20.004 1167389003		

CE16 1735

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Les contenants Durabac inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition d'un fardier à deux essieux, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 102 316,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15459 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

2 - d'imputer cette dépense conformement aux informations financières inscrités au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
20.005 1166859005

CE16 1736
L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.
II est
RÉSOLU:
de recommander au conseil municipal :
 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, fournisseur exclusif, pour le raccordement électrique de 100 bornes de recharge pour véhicules électriques dans divers arrondissements de la Ville, pour une somme maximale de 262 410,31 \$, taxes incluses;
2 - d'autoriser la directrice de la Direction des infrastructures à signer, pour et au nom de la Ville, les lettres d'acceptation des travaux à cet effet;
3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité. 20.006 1167231044
CE16 1737
II est
RÉSOLU:
de recommander au conseil d'agglomération :
1 - d'accorder à 9169-9835 Québec inc. (Publications 9417), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de services d'impression laser, l'insertion, l'expédition et la fourniture de papeterie pour les avis de la cour municipale, pour une période de trente-six mois avec deux options de prolongation de douze mois chacune, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale de 531 788 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15562 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
20.007 1167104001

II est

RÉSOLU:

- 1 de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de pièces de rechange d'automatisation et d'électricité industrielle pour les usines de production d'eau potable Atwater et Charles-J.-Des Baillets et Pierrefonds;
- 2 d'accorder à Informatique Pro-Contact inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15411 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.		
20.008 1166362001		

CE16 1739

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil municipal :

1 - d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour les contrats indiqués, pour une période de 45 mois, le contrat de services de collecte et transport de matières résiduelles, aux prix de ses soumissions, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des contrats, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15252 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Firme	Arrondissement	Débutant le	Nombre de mois	Montant (taxe incluses)
	Ordures ménagères, CRD, m	atières comp	ostables	
Services Ricova Inc.	Le Plateau Mont-Royal contrat 1	1-02-2017	45	5 361 637 \$
Services Ricova Inc.	Le Plateau Mont-Royal contrat 2	1-02-2017	45	4 435 784 \$
N.B. : Les deux contrats se terminent le 31 octobre 2020				9 797 421 \$

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.009 1160695003		

ı	l act

RÉSOLU:

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 d'autoriser le transfert de 114 450,69 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des dépenses contingentes, pour compléter les travaux de déconstruction des bâtiments du site 50-150 Louvain (0190), dans le cadre du contrat accordé à Delsan-A.I.M. inc. (CG15 0611), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 729 767,67 \$ à 1 844 218,36 \$, taxes incluses;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.010 1161670003		

CE16 1741

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 d'autoriser une dépense de 158 263,13 \$, taxes incluses, pour la déviation d'une conduite de 60 mm de diamètre, dans le cadre de la construction du bassin de rétention Lavigne, pour les travaux contingents;
- 2 d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Gaz Métro, fournisseur unique, pour une somme maximale de 141 016,88 \$, taxes incluses, conformément à la lettre d'entente de cette firme en date du 25 août 2016;
- 3 d'autoriser le Directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer, pour et au nom de la Ville, tout document y donnant suite;
- 4 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.011 1163334026		

CE16 1742

II est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 d'autoriser une dépense de 6 807 295,41 \$, taxes incluses, pour des travaux de conduites d'eau principale et secondaire dans la rue Frontenac, de la rue Ontario à la rue Sherbrooke, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 d'accorder à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 197 295,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 309701 ;

3 -	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Add	opté à l'unanimité.
20.0	12 1167231043
CE	16 1743
II e	st
RÉ	SOLU:
de	recommander au conseil d'agglomération :
1 -	d'autoriser une dépense de 6 674 854,41 \$, taxes incluses, pour les travaux de réhabilitation des sols des îlots centraux, entre les rues Duke et de Nazareth, de la rue Saint-Jacques à la rue Brennan et le raccordement d'un égout sanitaire à l'ancienne chute à neige Wellington, dans le cadre du projet Bonaventure, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2 -	d'accorder à Excavation Loiselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, pour une somme maximale de 6 104 240,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 214718;
3 -	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
	opté à l'unanimité.
	
CE	16 1744
II e	st
RÉ	SOLU:
de	recommander au conseil d'agglomération :
1 -	d'autoriser une dépense de 849 619,26 \$, taxes incluses, pour des travaux de fourniture de mobilier et d'aménagement sur l'avenue McGill College, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2 -	d'accorder à 2633-2312 Québec inc. (Arthier construction), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 750 625,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6947;
3 -	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Add	opté à l'unanimité.
20.0	14 1167334007
	

CE	16 1745
ll e	st
RÉ	SOLU:
de	recommander au conseil d'agglomération :
1 -	d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal, par lequel le Centre de recherche, développement et validation des technologies et procédés de traitement des eaux (CREDEAU) de l'École Polytechnique de Montréal, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour réaliser les analyses de vulnérabilité des sources d'eau potable de l'agglomération de Montréal, pour une somme maximale de 492 837 \$, exempte de taxes, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
2 -	d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
20.0	opté à l'unanimité. 015 1167261001
CE	16 1746
ll e	st
RÉ	SOLU:
de	recommander au conseil d'agglomération :
1 -	d'approuver un projet de convention par lequel CIMA + s.e.n.c., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis en gestion de projets, pour une somme maximale de 1 160 106,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15544 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
2 -	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Ado	opté à l'unanimité.
20.0	016 1163820002

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel Les Systèmes d'information Ullix inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'administration et la gestion des résultats d'un inventaire de personnalité (OPQ32r), pour une somme maximale de 34 200 \$, taxes incluses, en 2016 et de 177 572,70 \$, taxes incluses, en 2017, conformément à son offre de service en date du 23 septembre 2016 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 -	d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Ado	opté à l'unanimité.
20.0	17 1164384001
CE	16 1748
ll e	st .
RÉ	SOLU:
de	recommander au conseil d'agglomération :
1 -	de conclure trois ententes-cadres pour la fourniture sur demande des services professionnels er ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal;
2 -	d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis pour chacun des contrats indiqués, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites en regard de chacune d'elles, taxes incluses conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15542 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;
	SNC-LAVALIN inc. 2 228 847,86,\$ Contrat 1 Axor Experts-Conseils inc. 1 391 151,51 \$ Contrat 2 Les Services EXP. inc. 944 864,55 \$ Contrat 3
3 -	d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.
Add	ppté à l'unanimité.
20.0	18 1167287007
CE	16 1749
ll e	st .
RÉ	SOLU:
de	recommander au conseil d'agglomération :
1 -	d'approuver un projet de convention par lequel 8558736 Canada inc. FAS Consultants Sans-tranchée GAME, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la détection de fuites à l'aide d'une technique intrusive sur les conduites principales d'aqueduc, pour une période de trois ans, pou une somme maximale de 989 014,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appe d'offres public 16-15038 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2 -	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Add	ppté à l'unanimité.
20.0	19 1160298003

Ш	est

RÉSOLU:

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 d'approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 à intervenir entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville pour réaliser des projets dans le cadre de cette entente;
- 2 d'autoriser le maire et le greffier à signer cette entente pour et au nom de la Ville;
- 3 de mandater le Service de la culture pour gérer la mise en œuvre de ce programme.

Adopté à l'unanimité.		
20.020 1167463001		

CE16 1751

Il est

RÉSOLU:

de recommander au conseil municipal :

- 1 de fermer et retirer du domaine public le lot 5 659 142 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 d'approuver un projet d'acte par lequel :
 - La Ville de Montréal vend à Les Immeubles T.D. inc. un immeuble constitué du lot 5 659 142 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 031,8 mètres carrés, situé entre la rue de la Martinière et le chemin de fer de la Compagnie des chemins de fer nationaux, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour la somme de 34 000 \$, plus les taxes applicables;
 - Hydro-Québec crée en sa faveur une servitude d'utilités publiques affectant le lot 5 659 142 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout tel que décrit à la description technique et au plan préparés par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 5 mai 2015, sous sa minute numéro 1605;

le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

3 - d'imputer le revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.021 1156037006		

CE16 1752				
II est				
RÉSOLU :				
le recommander au conseil municipal :				
 d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Les Papiers M.P.C. inc., aux fins d'aménager l'accès arrière de son bâtiment, un terrain d'une superficie de 979,8 mètres carrés, constitué du lot 1 573 991 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté nord de la rue Cabot et à l'ouest de l'avenue Gilmore, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour une somme de 140 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte; 				
2 - d'imputer le revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.				
Adopté à l'unanimité.				
0.022 CTX1151195004				
				
CE16 1753				
est				
RÉSOLU :				
le recommander au conseil municipal :				
1 - d'autoriser la prolongation de la durée de l'acte d'usufruit intervenu entre la Ville de Montréal et l'Institut de recherche en biologie végétale, le 27 décembre 1995, pour une période de 12 mois, à compter du 1 ^{er} décembre 2016, pour certains locaux situés dans le Jardin botanique de Montréal, sis au 4101, rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 12 758 \$, taxes incluses, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte d'usufruit en vigueur;				
e - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.				
Adopté à l'unanimité.				
0.023 1161027010				
				
CE16 1754				
est				
RÉSOLU:				
de recommander au conseil d'agglomération :				
l'approuver un projet d'entente entre le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de Électrification des transports et le Ville de Montréal aux fins du recouvrement et de l'aménagement d'une place publique au-dessus de l'autoroute Ville-Marie, entre les rues Sanguinet et Hôtel-de-Ville, suivant equel la Ville de Montréal (la « Ville ») promet de céder et le ministre des Transports, de la Mobilité lurable et de l'Électrification des transports (le « MTMDET ») promet d'acquérir des parties des lots 288 694 et 1 288 664 du cadastre du Québec et de la circonscription foncière de Montréal, situées du toté nord-est de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville, au nord-ouest de l'autoroute Ville-Marie, la Ville promet l'établir sur d'autres parties des lots 1 288 694 et 1 288 664, une servitude réelle et perpétuelle d'accès et de non-construction et le MTMDET s'engage à recouvrir la partie de l'autoroute Ville-Marie située entre la rue Sanguinet et l'avenue Hôtel-de-Ville, et à consentir à la Ville une permission de voirie pour la étalisation et le maintien d'une place publique sur le recouvrement de l'autoroute, selon les termes et conditions stipulés au projet d'entente, le tout sans aucune contrepartie.				

Adopté à l'unanimité.

20.024 1151027012

CE16 1755		
II est		
RÉSOLU:		
de recommander au conseil municipal :		
d'approuver un projet de deuxième convention de prolongation par lequel la Ville de Montréal prête, sans contrepartie financière, à la Société historique de Montréal, à des fins de bureau et d'archivage, des locaux d'une superficie d'environ 1 825 pieds carrés, situés aux étages et au sous-sol de l'édifice portant le numéro 462, place Jacques-Cartier, pour une durée de cinq ans, soit du 1 ^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2021, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de deuxième convention de prolongation de prêt de locaux.		
Adopté à l'unanimité.		
20.025 1165840011		
CE16 1756		
RÉSOLU :		
de recommander au conseil municipal :		
1 - de ratifier l'entente de location par laquelle la Ville de Montréal loue à Groupe de Recherche et d'Intervention Sociale Gaie et Lesbienne, des locaux d'une superficie de 84,26 mètres carrés, au 1 ^{er} étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, pour la période du 1 ^{er} juillet 2014 au 31 décembre 2016, pour un montant de 3 015,30 \$, plus les taxes applicables;		
2 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Groupe de Recherche et d'Intervention Sociale Gaie et Lesbienne, à des fins communautaires, des locaux d'une superficie de 84,26 mètres carrés, au 1 ^{er} étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, pour une durée de 2 ans, à compter du 1 ^{er} janvier 2017, moyennant un loyer total de 2 490 \$, avant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;		
3 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.		
Adopté à l'unanimité.		

20.026 1164069016

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville renonce partiellement à une servitude de non-construction et à une servitude réelle et perpétuelle de non-accès consenties en sa faveur, aux termes d'un acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, devant M^e Jacques Morand, le 21 décembre 2006, sous le numéro 13 921 195, intervenu entre Les Constructions Fédérales inc., Groupe Allogio inc., Faubourg Pointe-aux-Prairies inc. et la Ville, sur soixante-quatorze lots, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situés sur les rues Jules-Helbronner et Napoléon-Bourassa et sur le boulevard Gouin est, faisant partie du développement résidentiel Faubourg Pointe-aux-Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles, dont la désignation complète est inscrite au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.027 1163778007	

CE16 1758

Il est

RÉSOLU:

de recommander au conseil municipal :

- 1 d'accorder un soutien financier de 160 000 \$ à la Société des directeurs de musées montréalais (SDMM), pour l'année 2016, afin de poursuivre le partenariat dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2016-2017 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal;
- 2 d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.028 1167233005		

II est

RÉSOLU:

1 - d'accorder un soutien financier totalisant une somme de 11 400 \$ aux 3 organismes ci-après désignés, dans le cadre de la seconde date de dépôt du Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau en 2016, aux montants indiqués en regard de chacun d'eux :

Activités	OBNL	Soutien recommandé
Volet 1 - Activités de plein air		
Voile-aviron dans l'archipel de Montréal	Jeunes Marins Urbains	5 000 \$
Total		5 000 \$
Volet 2 - Activités événementielles		
La Fête de la Rivière	La Route de Champlain	1 400 \$
Défi canot à glace Montréal 2017	Héritage maritime Canada	5 000 \$
Total		6 400 \$
Grand total		11 400 \$

- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3 d'approuver les modifications au guide et aux formulaires de dépôt de candidature du Programme pour l'année 2017 afin d'y apporter les précisions suivantes :
 - Mentionner que tous les arrondissements peuvent présenter une demande même s'ils ne sont pas limitrophes à un bassin;
 - Mentionner que les activités ou événements ayant lieu sur le canal de Lachine sont admissibles au Programme;
 - Ajouter comme critère d'admissibilité : « Présenter un projet d'activités ou d'événement en démarrage ou en développement de l'offre actuelle ».
 - Ajouter l'innovation et les legs sociaux comme éléments de plus-value parmi les critères d'évaluation.

Adopté à l'unanimité.	
20.029 1167307003	
CE16 1760	
Il est	
RÉSOLU:	
projet « Coachs sportifs à coachs de vie	00 \$, pour l'année 2016, à Pour 3 points, pour la réalisation du e », conformément à l'Entente administrative sur la gestion du dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS

2013-2017);
2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.030 1166368008	

II est

RÉSOLU:

- 1 d'accorder un soutien financier de 50 000 \$ au Regroupement des organismes du Montréal ethnique pour le logement (faisant aussi affaires sous ROMEL), pour la réalisation du projet « Beiti, mon logement à Montréal », en 2016-2017, lié à l'accueil et l'intégration des réfugiés syriens à Montréal, dans le cadre du budget de fonctionnement du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM);
- 2 d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.031 1165970006	

CE16 1762

II est

RÉSOLU:

À la suite de la résiliation par le Bureau de l'inspecteur général des contrats entre la Ville et le fournisseur « Remorquage TAZ » et les malversations prouvées dans le but de truquer des offres liées à la fourniture de remorqueuses avec opérateurs, entre ce dernier et les fournisseurs Remorquage Mobile et Auto Cam 2000;

de recommander au conseil municipal :

- 1 d'écarter, conformément aux nouvelles dispositions de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal, notamment ses articles 17, 32 et 39, Remorquage TAZ inc. (9147-1953 Québec inc.), Remorquage Mobile (9273-5893 Québec inc.), Auto Cam 2000 (9096-1681 Québec inc.), Jean-Marc Lelièvre, Réal Tourigny et Steve Lenfesty et toutes les personnes liées à ces entreprises, de tout appel d'offres, de tout sous-contrat et de la possibilité de conclure un contrat de gré à gré avec la Ville de Montréal pendant cinq années, à compter du 26 septembre 2016;
- 2 d'inscrire les noms des entreprises mentionnées au point 1 sur le Registre des personnes écartées en vertu de la Politique de gestion contractuelle ainsi que le nom des personnes liées à Jean-Marc Lelièvre, Réal Tourigny et Steve Lenfesty.

Adopté à l'unanimité.	
20.032 1164990002	

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

II est

RÉSOLU:

- 1- d'autoriser la poursuite du projet de construction de la bibliothèque L'Octogone, dans l'arrondissement de LaSalle, au coût de 24 394 382 \$, taxes incluses (23 333 526 \$ au net);
- 2- d'autoriser la tenue du concours d'architecture pluridisciplinaire en deux étapes pour la bibliothèque L'Octogone à la suite de l'approbation du ministère des Affaires municipales et l'Occupation du territoire (MAMOT), la rémunération des finalistes et des membres du jury ainsi que toutes autres dépenses connexes;
- 3- d'autoriser les crédits, pour une somme maximale de 513 938 \$, taxes incluses, pour la réalisation du concours d'architecture pluridisciplinaire en deux étapes pour la bibliothèque L'Octogone;
- 4- de mandater la directrice du Service de la gestion et planification immobilière à signer les conventions des finalistes dans le cadre du concours pour et au nom de la Ville.

	conventions des finalistes dans le cadre du concours pour et au nom de la Ville.
Ad	opté à l'unanimité.
30.0	001 1160003006
CE	16 1764
II e	est
RÉ	SOLU:
1-	d'autoriser la dépense estimée à 3 884,87 \$ relative au déplacement de MM. Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et Richard Celzi, conseiller de la Ville du district de Tétreaultville, de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, ainsi que de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendront du 21 au 25 novembre 2016, à Ottawa;
2-	d'accorder des avances de fonds de 1 407,57 \$ à M. Michel Bissonnet, de 926,90 \$ à M. Richard Celzi et de 1 550,40 \$ à Mme Marie-Ève Brunet;
3-	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Ad	opté à l'unanimité.
30.0	004 1164784011

CE16 1765

II est

RÉSOLU:

1- d'autoriser la dépense estimée à 2 930,80 \$ relative au déplacement de M. Réal Ménard, membre du comité exécutif, responsable du développement durable, de l'environnement, des grands parcs et des espaces verts, du 12 au 16 novembre 2016, afin de participer à la 22^e Conférence des Nations unies sur les changements climatiques, à Marrakech, au Maroc;

2-	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Ad	pté à l'unanimité.
30.0	05 1160090002
CE	6 1766
II e	ut .
RÉ	SOLU:
1-	d'autoriser la dépense estimée à 5 150,41 \$ relative au déplacement de M. Lionel Perez, membre de comité exécutif, responsable des infrastructures, de la Commission des services électriques, de la gouvernance, de la démocratie et des relations gouvernementales, du 10 au 20 novembre 2016, et lisraël et en Cisjordanie, afin de prendre part à la mission économique du maire de Montréal organisée en collaboration avec la Chambre de commerce du Montréal métropolitain;
2-	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Ad	pté à l'unanimité.
30.0	06 1161143002
	
CE	16 1767
L'é	ude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.
II e	ıt .
RÉ	SOLU:
	nommer les personnes suivantes à titre d'administrateur au sein du Centre de prévention de la calisation menant à la violence :
-	M. Richard Fillion, directeur général du collège Dawson, à titre de président du conse d'administration;
-	Mme Guylaine Ouimette, présidente de l'Ordre des travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux e familiaux de la province de Québec (OTSTCFPQ), à titre d'administratrice;
-	Mme Louise Otis, juge à la retraite de la Cour d'appel du Québec et présidente du tribuna administratif de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) et de tribunal d'appel de l'Organisation internationale de la francophonie, à titre d'administratrice;
-	M. Alan Shepard, recteur et vice-chancelier de l'Université Concordia, à titre d'administrateur.
Ad	pté à l'unanimité.
30.0	07 1167065004
	

ш	est

RÉSOLU:

- 1- d'approuver la 8^e partie de la programmation d'événements publics 2016;
- 2- d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
30.008 1160679021		

CE16 1769

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 de procéder au paiement d'une contribution municipale extraordinaire maximale de 1 800 000 \$ à la Société de transport de Montréal (STM) pour l'exercice financier 2016 aux fins des mesures de mitigation convenues avec la STM dans l'axe Turcot-Bonaventure-Champlain;
- 2 d'autoriser un virement budgétaire de 1 800 000 \$ pour l'année 2016, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération vers le chapitre corporatif des contributions à la STM;
- 3 d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
30.009 1163843024	

CE16 1770

II est

RÉSOLU:

- 1- d'autoriser la réception du versement de redevances de 2 272,30 \$, plus les taxes applicables, provenant des Éditions Cardinal, pour la publication « Quartiers disparus Red Light, Faubourg à m'lasse, Goose Village »;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses équivalent et autoriser le Service de la culture à affecter ce montant aux activités du Centre d'histoire de Montréal, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
30.010 1163673008		

Il est

RÉSOLU:

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2) pour la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre du projet d'aménagement du secteur ouest de l'île Ste-Hélène pour le compte de la Société du parc Jean-Drapeau.

Adopté à l'unanimité.
30.011 1163246001

CE16 1772

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

II est

RÉSOLU:

- 1- de retenir les services professionnels de la firme Bélanger Sauvé s.e.n.c.r.l. afin de représenter la Ville dans les arbitrages de différends entre elle et d'une part, l'Association des pompiers de Montréal inc. (APM) et d'autre part, l'Association des chefs pompiers de Montréal inc. (ACPM), en application de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal, et réserver à cette fin la somme de 300 000 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1160044004

CE16 1773

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

II est

RÉSOLU:

- 1- d'autoriser un règlement à l'amiable de plusieurs litiges (non judiciarisés) opposant la Corporation des marchés publics de Montréal à la Ville et approuver le document « Transaction et quittance mutuelle »;
- 2- d'accepter le paiement de 59 495,20 \$ en capital, intérêts et frais en règlement des redevances dues à la Ville par la Corporation des marchés publics de Montréal, en lien avec l'exploitation du Marché Jean-Talon;
- 3- de radier des livres, toute somme en capital ainsi que tout intérêt cumulé sur cette somme sur le compte 10-185112-1;
- 4- d'autoriser M^e Patrice Guay, directeur de service et avocat en chef de la Ville du Service des affaires juridiques à signer la Quittance de transaction mutuelle pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1161305001

CE16 1774
Il est
RÉSOLU:
 1 - d'autoriser la dépense de 320 \$ relative à la participation de M. Marc-André Gadoury, conseiller de ville et responsable du dossier vélo, au 12^e Colloque international francophone des Villes et Villages en santé et des Villes-Santé de l'Organisation mondiale de la Santé qui se tiendra à Montréal, les 23 et 24 novembre 2016;
2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
30.015 1167034003

CE16 1775
Il est
RÉSOLU:
d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération identifiant les conduites qui, au sein du réseau d'aqueduc et d'égout, ne sont pas de la nature la plus locale (RCG 11-017) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.
Adopté à l'unanimité.
40.001 1165075003
CE16 1776
Il est
RÉSOLU:
d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement du Régime complémentaire de retraite de l'Association des pompiers de LaSalle », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente

Adopté à l'unanimité.

40.002 1166335003

II est

RÉSOLU:

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal - Commerce) et abrogeant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux (Programme Réussir@Montréal - Commerce) (RCG 07-028) (RCG 15-082) » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.	
40.003 1161179015	

CE16 1778

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU:

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (14-049) ».

Adopté à l'unanimité.	
40.004 1164570013	

CE16 1779

II est

RÉSOLU:

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;
- 2- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissements (02-002) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;

de recommander au conseil municipal :

Adopté à l'unanimité.	
40.005 1161081003	
	
CE16 1780	
L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.	
II est	
RÉSOLU:	
d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règler autorisant un emprunt 50 000 000 \$ afin de financer les travaux, de rénovation, d'agrandissement construction, d'aménagement de bibliothèques et l'achat de collections initiales », et d'en recomma l'adoption à une séance subséquente.	t, de
Adopté à l'unanimité.	
40.006 1160003005	
	
CE16 1781	
II est	
RÉSOLU:	
d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règler autorisant un emprunt de 10 500 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des infrastruct routières et de réaménagement de la rue Jean-Talon Est, entre la rue Viau et le boulevard Langelier d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.	tures
Adopté à l'unanimité.	
40.007 1161097001	

3- de déclarer le conseil de la Ville compétent, pour une période de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2017, quant à l'exercice de tous les pouvoirs liés au matériel roulant relevant de la compétence des arrondissements, à l'exception des contrats de location de moins d'un an et des contrats de location

avec opérateur, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal.

RÉSOLU :

II est

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 13 000 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des infrastructures souterraines et routières et de réaménagement de l'avenue Van Horne, entre l'avenue Pratt et l'avenue du Parc », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.
Adopté à l'unanimité.
40.008 1161097002
CE16 1783
Il est
RÉSOLU:
d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 021 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.
Adopté à l'unanimité.
40.009 1166279001
CE16 1784
Il est
RÉSOLU:
d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 11 000 000 \$ pour le financement de l'acquisition et l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.
Adopté à l'unanimité.
40.010 1160160004

RÉSOLU :

II est

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 700 000 \$ afin de financer les travaux de voirie municipale rendus nécessaires par les projets du réseau du ministère des Transports du Québec relatifs à l'échangeur Dorval », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.
Adopté à l'unanimité.
40.011 1165135002
CE16 1786
Il est
RÉSOLU:
d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens et d'équipements permettant une optimisation du système de vélo en libre-service BIXI pour les années 2017, 2018 et 2019 », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.
Adopté à l'unanimité.
40.012 1164368005

CE16 1787
Il est
RÉSOLU:
d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 600 000 \$ afin de financer la réalisation du programme d'acquisition de terrains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.
Adopté à l'unanimité.
40.013 1167287006

RÉSOLU:

II est

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 34 600 000 \$ afin de financer les travaux de voirie municipale rendus nécessaires par les projets du réseau du ministère des Transports du Québec relatifs à l'échangeur Turcot », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.
Adopté à l'unanimité.
40.014 1167287002

CE16 1789
Il est
RÉSOLU:
d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 44 900 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de reconstruction du complexe Turcot », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.
Adopté à l'unanimité.
40.015 1167287008

CE16 1790
Il est
RÉSOLU:
d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 13 560 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du corridor du nouveau pont Champlain », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.
Adopté à l'unanimité.
40.016 1167211004

II est
RÉSOLU:
d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 22 500 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du corridor du nouveau pont Champlain », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente
Adopté à l'unanimité.
40.017 1167287005

CE16 1792
II est
RÉSOLU:
d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlemen autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de Réseau Électrique Métropolitain (REM) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.
Adopté à l'unanimité.
40.018 1167287009

CE16 1793
II est
RÉSOLU:
d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 14 000 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de réseau électrique métropolitain (REM) », et d'en recommande l'adoption à une séance subséquente.
Adopté à l'unanimité.
40.019 1167287004

Adopté à l'unanimité.

40.022 1162931001

Il est
RÉSOLU:
d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitule « Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ afin de financer les travaux de prolongement de boulevard de l'Assomption et de l'avenue Souligny dans le cadre du projet du boulevard Notre-Dame », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.
Adopté à l'unanimité.
40.020 1167287003

CE16 1795
Il est
RÉSOLU :
de recommander au conseil municipal :
d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier les paramètres de densité applicables au secteur 01-T2, et ce pour permettre la réalisation d'un projet résidentiel sur un emplacement situé près de l'intersection sud ouest de la rue Sauvé Ouest et du boulevard de l'Acadie, sur le lot 1485959 du cadastre du Québec circonscription foncière de Montréal.
Adopté à l'unanimité.
40.021 1154039019

CE16 1796
Il est
RÉSOLU:
de demander au conseil municipal :
1 - d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) »
2 - d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement autorisant et encadrant la construction et l'occupation d'un ensemble résidentiel aux 1980 et 2080, boulevard René Lévesque ».

II est

RÉSOLU:

- 1 d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et adoption de projet, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme (PPU) Assomption Nord, et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;
- 2 d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif aux nouveaux usages, aux nouvelles constructions, aux agrandissements, aux opérations cadastrales et aux morcellements de lots faits par aliénation », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;

de recommander au conseil municipal :

3 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme (PPU) Assomption Nord, et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi;

raccombice pasinque de come	anation provide comornione a la loi,
agrandissement d'un immeut	contrôle intérimaire visant à interdire toute nouvelle construction, tout ole, toute opération cadastrale, tout lotissement, tout nouvel usage, et age sur le territoire montré au plan intitulé « territoire d'application » joint
Adopté à l'unanimité.	
40.023 1167400001	
	
CE16 1798	
II est	
RÉSOLU :	
de recommander au conseil d'agg	ylomération :
transport de Montréal et d'appr autorisant un emprunt de deux ce	ogramme triennal des immobilisations 2016-2017-2018 de la Société de ouver le Règlement R-168 de la Société de transport de Montréal ent dix millions de dollars (210 000 000 \$) pour financer le Programme nétro – phase 1, le tout conformément à la <i>Loi sur les sociétés de</i> 6-30.01).
Adopté à l'unanimité.	
40.024 1160854003	
	
Levée de la séance à 10 h	
70.001	
	

Les résolutions CE16 1727 à CE16 1798 consi comme si elles l'avaient été une à une.	signées dans ce procès-verbal sont considérées sig	nées
Harout Chitilian Vice-président du comité exécutif	Yves Saindon Greffier de la Ville	